



RÈGLEMENT DE RE LYON NOUS® 2026



L'ÉVÈNEMENT

RE LYON NOUS® est un évènement **unique et gratuit** organisé intégralement par les services de la Ville de Lyon, qui propose aux participant.es de parcourir la ville autrement en alliant **activités sportives** originales et décalées et **découvertes culturelles**.

Cette journée en famille ou entre ami.es se déroule dans un esprit ludique et met en valeur la **richesse du patrimoine historique** et naturel lyonnais, parfois méconnus des lyonnais eux-mêmes.

Les participant.es ont le choix entre **deux parcours** imaginés dans un ou plusieurs arrondissements.

Tout au long des deux parcours, les participant.es doivent résoudre une **énigme** qui constitue le fil conducteur de cette journée, sans aucune obligation de performance ni de classement et mis en scène par des **comédiennes** positionné.es sur différents points.

Les **inscriptions** sont possibles **dès 6 ans et sans limite d'âge par équipe de 2 à 4 personnes** sur le site officiel de la Ville de Lyon.

Les participant.es peuvent choisir un horaire de départ au moment de leur inscription sous réserve des places disponibles. En effet, pour faciliter la gestion des flux des **5 000 participant.es** sur les divers sites d'activités et d'animations, les départs sont prévus par **vagues successives de 250 à 275 personnes à partir de 8h20** le jour de l'évènement.

La **11^{ème} édition** de RE LYON NOUS® se déroulera le **dimanche 14 juin 2026**.

Ces deux nouveaux parcours permettront de faire découvrir de nouveaux sites patrimoniaux et naturels :

- Un parcours « découverte » de **6 km** environ avec **5 activités sportives** qui sera **accessible aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes et aux personnes sourdes ou malentendantes**,
- Un parcours « aventure » de **11 km** environ avec **9 activités sportives**.

Chaque année, le défi consiste pour l'équipe d'organisation à satisfaire la curiosité des participant.es et à préserver au maximum l'effet de surprise puisque ils et elles découvrent tout le jour de l'évènement !

Le site de départ est communiqué dans le mail de confirmation de l'inscription.

L'ORGANISATION

RE LYON NOUS® est un évènement organisé par la Ville de Lyon. L'équipe d'organisation se charge de la rédaction du présent règlement. Le règlement peut être sujet à des changements par décision de l'équipe d'organisation. Les participant.es seront informé.es le cas échéant des éventuels changements.

Vous pouvez contacter l'équipe d'organisation uniquement par e-mail à l'adresse : rln@mairie-lyon.fr



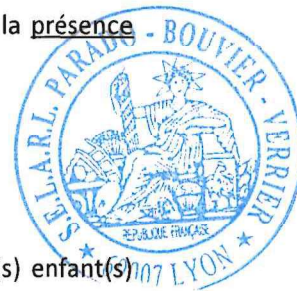
CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTIONS

Les participant.es devront constituer des **équipes de 2 à 4 personnes maximum**, avec la présence obligatoire d'un adulte, responsable de l'équipe.

L'âge minimal pour participer à cet événement est de 6 ans.

Dans le cadre de la mise en place de règles de sécurité, l'organisateur s'assurera que :

- Le responsable de l'équipe soit âgé de 18 ans et plus.
- Les représentants légaux des mineurs donnent leur autorisation pour que leur(s) enfant(s) participe(nt) à l'évènement avec un autre représentant majeur



Les inscriptions seront ouvertes à partir du mercredi 13 mai 2026 sur le site internet de la Ville de Lyon, lyon.fr et ce, dans la limite des places disponibles.

Important : Le parcours « découverte » est accessible aux personnes sourdes et malentendantes. Les participant.es qui souhaitent participer à l'évènement peuvent s'inscrire à la **vague de 14h00**. **Deux interprètes en Langues des Signes Française** seront présents pour les accompagner tout au long du parcours « découverte ».

L'inscription comprend :

- Un kit de participation (à minima un sac en tissu par équipe, un bracelet par participant.e) remis au moment du départ,
- Un roadbook avec l'énigme et un plan du parcours choisi, un stylo,
- Des points d'eau répartis sur les parcours et à l'arrivée,

L'inscription de l'équipe est officiellement validée dès lors que le responsable reçoit la confirmation de la part de l'équipe d'organisation par e-mail (un QR code par participant.e sera envoyé quelques jours avant l'évènement).

Les participant.es attestent sur l'honneur de la véracité des renseignements et des informations qui sont renseignées par leur soin sur le formulaire d'inscription.

Pour des raisons de sécurité et sanitaire, l'organisation peut être amenée à limiter le nombre de concurrents et les parcours le cas échéant.

Différentes vagues de départ seront prévues. Les participant.es pourront choisir un horaire de départ au moment de l'inscription sous réserve des places disponibles.

JEU CONCOURS *(cf règlement du jeu concours en annexe)*

Dans le cadre de Re Lyon Nous, la Ville de Lyon propose aux participant.es un jeu concours sous forme de tirage au sort. La Ville de Lyon procédera au tirage au sort parmi les inscrit.es et fera gagner :

- à dix (10) participant.es : **1 bon d'achat Terre de Running d'une valeur de 100€ chacun.**

TENUES ET MATÉRIELS

L'équipe d'organisation vous conseille de prévoir :

- une tenue sportive adaptée aux fortes chaleurs et aux temps pluvieux et **des chaussures de marche ou de sport**,
- une tenue de rechange,

- un repas ([guide pour réaliser un pique-nique zéro déchet](#)),
- un titre de transport (ticket et/ou abonnement) afin de favoriser l'utilisation des transports en commun et de faciliter vos déplacements.

Les participant.es doivent prendre les dispositions nécessaires car il n'y aura pas de consignes pour les sacs, ni de vestiaires ou de douches. Les participant.es sont seul.es responsables de leurs tenues et du matériel qu'ils utilisent.

L'équipe d'organisation déconseille vivement aux participant.es le port de bijoux (bagues, colliers, boucles d'oreilles, bracelets...) susceptible de générer des blessures.

PARCOURS

Les parcours demeureront secrets jusqu'au départ des participant.es.

Les participant.es devront impérativement **respecter le sens du parcours et le code de la route**, matérialisé à certains endroits par de la signalétique ou de la « rubalise ».

Les parcours empruntent et/ou croisent des voies communes aux cyclistes, nous vous recommandons d'être vigilants lors de ces passages.

Les participant.es devront impérativement respecter les consignes des agents de la Ville de Lyon et agents de sécurité présents sur chacun des sites (activités, comédiens...).

Aucun passage d'obstacles n'est obligatoire dans les épreuves sportives, l'objectif de RE LYON NOUS® n'est pas la performance mais de prendre du plaisir à pratiquer ensemble avant tout.

Les vélos et trottinettes ne sont pas autorisés sur les parcours ni sur les activités.

Aussi, nous vous conseillons de ne pas venir avec votre chien car celui-ci ne sera pas autorisé sur certains sites.

BARRIERE HORAIRE

L'événement n'impose pas de de barrières horaires, cependant à partir de 15h les sites d'activité commencent à être démontés dans l'ordre du parcours. Nous vous conseillons donc de prêter attention aux consignes qui vous seront données le jour J. **Pour information, le site d'arrivée sera fermé à 20h.**

POINTS D'EAU

Des points d'eau existants sont présents sur les parcours et seront signalés sur le roadbook (livret accompagné d'un plan), transmis sur le site de départ.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner vos déchets (papiers, emballages plastique, bouteilles...) sur le parcours et la voie publique.

Des poubelles ([les astuces pour bien trier](#)) seront à disposition sur chaque site des deux parcours. Ils devront être impérativement utilisés par les participant.es. Les participant.es doivent conserver les déchets et emballages jusqu'aux prochains points de collecte pour s'en débarrasser.



RESPECT DES RÈGLES

Une équipe pourra être exclue de l'évènement en cas de :

- non-respect du code de la route (*les parcours sont en voie ouverte, les rues et passages ne sont pas fermés pour l'occasion*),
- comportement dangereux ou agressif,
- abandon des déchets sur le parcours,
- état d'ébriété,
- non-respect des règles et mesures sanitaires en vigueur.



SÉCURITÉ

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours fixes et mobiles sur l'ensemble des deux parcours. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de demander l'arrêt d'une équipe et de faire quitter le parcours à toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

Pour des raisons de sécurité et du plan Vigipirate en vigueur, un contrôle des sacs par un agent de sécurité sera effectué sur les sites de départ et d'arrivée ainsi que sur l'ensemble des bâtiments traversés et sites d'activités. Les participant.es seront tenus de prendre avec eux que le strict nécessaire pour la journée.

En cas de force majeure ou d'évènements indépendants de la volonté de la Ville de Lyon notamment de mauvaises conditions météorologiques, l'équipe d'organisation se réserve le droit pour des raisons de sécurité, d'annuler la manifestation tout ou en partie (et/ou de modifier à tout moment le parcours). Si le délai le permet, le capitaine sera informé par email de la décision prise.

Quelles que soient les raisons de l'annulation de l'évènement, la Ville de Lyon ne saurait être responsable des éventuels préjudices subis par les participant.es.

ASSURANCE

L'équipe d'organisation a souscrit à une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait des activités prévues au contrat dont notamment la responsabilité civile organisateur d'évènements.

Chaque équipe participe quant à elle, sous sa propre responsabilité. Elle devra être au moins couverte par une assurance de responsabilité civile pour son équipe participant à la manifestation.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance du/de la participant.e.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte de biens personnels et/ou de dégradations de matériels ou immatériels des participants.es, sauf en cas de responsabilité avérée due à l'organisation de l'évènement.

COMMUNICATION

Les participant.es doivent obligatoirement fournir un e-mail valide à des fins de validation de la participation de l'équipe et d'organisation de la manifestation.

Les participant.es autorisent les organisateurs de l'évènement à communiquer avec eux par le biais de leur adresse email afin de leur permettre de recevoir toutes les informations pratiques nécessaires à la préparation et au bon déroulement de RE LYON NOUS® 2026. Les organisateurs pourront, sous

réserve du consentement exprès des responsables d'équipe, communiquer avec eux par courriel à propos de la prochaine édition de RE LYON NOUS[®].

Pour celles et ceux qui en ont manifesté leur accord exprès lors de l'inscription, l'adresse email sera utilisée pour leur adresser des informations institutionnelles de la lettre d'information Lyon.fr.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Images du ou (des) participant.es :

Les participant.es et leurs représentants légaux pour les mineurs, autorisent à titre gracieux les organisateurs et les partenaires de cette manifestation à effectuer des captations aux fins de communication, sous toute forme (notamment des prises de vues vidéo, sonores, photographiques...), en tout format, pour tout usage et sur tout support. Aucun usage commercial n'en sera fait.

Les inscriptions incluant des mineurs devront être complétées dans un second temps par l'envoi d'un formulaire d'autorisation de prise d'image, rempli et signé par leurs parents ou leurs responsables légaux. Ce formulaire sera communiqué par mail aux participant.es concerné.es.

Ils autorisent également la diffusion de ces supports montrant l'équipe ou ses membres apparaissant à titre individuel ou collectif.

Les participant.es et leurs représentants légaux pour les mineurs cèdent tous droits de représentation, de reproduction et d'adaptation attachés à ces œuvres en vue de leur utilisation pour des besoins de communication et de promotion de l'évènement et/ou des rétrospectives passées.

Le droit de représentation comporte notamment : le droit de communication au public « de mon image et de ma voix » sur tous les outils de communication de la Ville de Lyon et ceux des partenaires associés à cette manifestation par tous moyens de télécommunication connus ou inconnus à ce jour sur tous supports et en tous formats connus ou inconnus, soit directement, soit par l'intermédiaire de tous tiers ou organismes autorisés par la Ville de Lyon pour un usage non commercial. Ce droit est cédé pour le monde entier.

Le droit de reproduction comporte notamment : le droit de mise sur support de son image et de sa voix, et la reproduction de ces dernières sur tous supports physiques connus ou inconnus à ce jour et/ou en ligne, entre autres les affiches, brochures, affichettes, flyers, le magazine Lyon Citoyen, les expositions photos post événement et autres outils de communication, le site lyon.fr et l'ensemble des sites internet et réseaux sociaux de la Ville de Lyon ou des partenaires de l'évènement, l'intranet de la Ville de Lyon, les clips photos et/ou vidéos, les insertions publicitaires, les annonces presse, etc., pour un usage non commercial.

Cette autorisation est accordée pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires.

Images de l'évènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'évènement captée(s) par le participant et/ou l'équipe à l'occasion de sa participation à RE LYON NOUS[®] doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'évènement.

Les participant.es et/ou l'équipe demeurent responsables des prises de vues vidéo, sonores et photographiques réalisées durant l'évènement et dont ils sont l'auteur. Il appartient aux participant.es

et/ou à l'équipe d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour l'exploitation de ces œuvres. En aucun cas, la responsabilité de la Ville de Lyon ne saurait être engagée au titre de l'utilisation de ces œuvres.

Les œuvres composants le livret, les cartes, les énigmes ou tout autre contenu notamment graphique protégé par les droits d'auteur demeurent propriété de la Ville de Lyon. La participation à RE LYON NOUS[®] n'implique aucune cession de droits.



est une marque déposée par la Ville de Lyon toute reproduction est interdite sans l'accord exprès de la Ville de Lyon.



TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Vos données à caractère personnel sont traitées afin de procéder à l'inscription à l'évènement RE LYON NOUS[®], l'inscription optionnelle au jeu concours Terre de Running, la communication avec les participant.es ainsi que l'envoi de la lettre d'information Lyon.fr pour ceux qui en ont manifesté leur accord lors de l'inscription.

La Ville de Lyon est le responsable du traitement et a mandaté la société Finishers 39 Rue Lieutenant Colonel Prévost, Lyon 69006 pour traiter les données personnelles relatives à la gestion de l'évènement RE LYON NOUS[®]. La société Finishers agit en sous-traitance de données conformément à l'article 28 du Règlement Général sur la Protection des Données.

Elle s'appuie sur des solutions ci-dessous qui interviennent en sous-traitance de données pour son compte :

- Njuko (Plateforme de gestion des inscriptions)
- Google Cloud Platform (Base de données et APIs Finishers)
- Vercel (Hébergeur de fichiers statiques, aucune donnée n'est stockée)
- Plausible (données anonymisées pour l'analyse du trafic du site)
- Sendgrid (Emails transactionnels)
- Brevo (Emails marketing, uniquement les personnes optin)
- Firebase (Authentification)
- Inngest (Gestion de tâches asynchrones)
- Stripe (Paiements)
- Zendesk (Service client)
- Google Workspace (Emails @finishers.com)

Les données personnelles concernées sont les suivantes :

Données d'identification

- Genre
- Nom/Prénom
- Date de naissance
- Adresse électronique
- Numéro de téléphone des responsables d'équipes

Données de connexion



- Adresses IP via les logs des serveurs

Internet

- Cookie : cookie de connexion à destination unique, nécessaire pour identifier l'utilisateur ; pas de traçage

Conformément à l'article 6, 1. a) du Règlement Général sur la Protection des Données, la base légale de ce traitement est le consentement exprès.

Les données collectées sont indiquées comme obligatoires. Elles permettent l'inscription et la participation des membres des équipes à l'évènement RE LYON NOUS[®] ainsi qu'à la communication liée à l'évènement.

La participation au jeu concours Terre de Running par tirage au sort se fait sous forme de case à cocher optionnelle. Cette participation n'est pas obligatoire et ne peut que se faire sur la base d'un choix volontaire. Il en est de même pour l'inscription à la Newsletter de la Ville de Lyon qui se fait également via une case à cocher spécifique et donc d'un choix volontaire.

En cas de refus de communication de ces données, l'inscription et donc la participation à l'évènement RE LYON NOUS[®] ne seront pas possibles, ainsi que l'éventuelle réception de la lettre d'information Lyon.fr.

Les données traitées par la Ville de Lyon (Nom, prénom, email) seront conservées de manière sécurisée sur les serveurs de la Ville de Lyon pendant la durée de l'organisation de l'édition 2026 de l'évènement. Sous réserve du consentement exprès des responsables d'équipe, les données nécessaires à l'envoi d'informations relatives à l'édition suivante pour une éventuelle participation pourront être conservées pour la durée strictement nécessaire à cette fin.

Au-delà les données feront l'objet d'un processus d'archivage réglementaire selon la politique d'archivage de la Ville de Lyon.

En cas d'inscription à la lettre d'information Lyon.fr, l'adresse email sera conservée jusqu'au désabonnement.

Les données sous-traitées sont conservées par Finishers au-delà de la date de clôture de l'évènement pour une durée de 3 mois au-delà de l'évènement pour des raisons de réversibilité. Les données sont également archivées pour une durée de 12 mois dans le cadre de la politique de sauvegarde des données. Les données de connexion sont conservées sur une durée de 30 jours à compter de leur collecte. Au-delà l'ensemble de ces données seront supprimées.

Les serveurs de la Ville de Lyon sont situés en France et ceux des sociétés sous-traitantes sont en France et en Europe. Les données ne font pas l'objet d'un transfert en-dehors de l'Union européenne.

Les destinataires des données sont les suivants :

Adresses électroniques, noms et prénoms :

- Destinataires : Direction des Evènements et de l'Animation ainsi qu'à la Direction des Sports pour l'inscription à RE LYON NOUS[®] et aux personnels habilités de la Communication Externe pour la lettre d'information Lyon.fr, collaborateurs de Finishers devant intervenir en support à la clientèle, Njuko, Google Cloud Platform, Vercel, Plausible, Sendgrid, Brevo, Firebase, Inngest, Stripe, Zendesk, Google Workspace.

Données fournies par les participants autres que l'adresse électronique, le nom et le prénom, genre, date de naissance, numéro de téléphone :

- Destinataires : Direction des Evènements et de l'Animation ainsi qu'à la Direction des Sports pour l'inscription à RE LYON NOUS[®], collaborateurs de Finishers devant intervenir en support à la clientèle, Njuko, Google Cloud Platform, Vercel, Plausible, Sendgrid, Brevo, Firebase, Inngest, Stripe, Zendesk, Google Workspace.

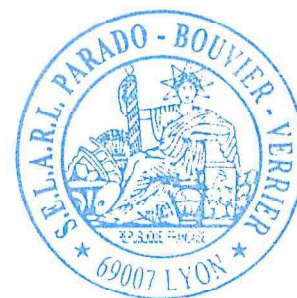
Données de connexion :

- Destinataires : collaborateurs de Finishers devant intervenir en support à la clientèle (équipe technique), Njuko, Google Cloud Platform, Vercel, Plausible, Sendgrid, Brevo, Firebase, Inngest, Stripe, Zendesk, Google Workspace.

Au titre du Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez, concernant vos données, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et de retirer votre consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite, signée et accompagnée de la copie d'un titre d'identité, adressée au responsable du traitement : Ville de Lyon, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 1 place de la comédie 69205 Lyon Cedex 01 ; ou en utilisant le formulaire présent sur www.lyon.fr.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle www.cnil.fr si vous estimez, après avoir contacté la Ville de Lyon, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.

Pour toute information sur vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par la Ville de Lyon, vous pouvez contacter directement le Délégué à la Protection des Données de la Ville de Lyon à l'adresse postale suivante : Ville de Lyon, à l'attention du Délégué de la Protection des Données 1, place de la Comédie 69205 Lyon Cedex, ou en utilisant le formulaire présent sur www.lyon.fr.





Annexe : règlement du jeu concours

Article 1

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Ville de Lyon ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des site(s) et/ou du Jeu pour un navigateur donné.

La Ville de Lyon ne garantit pas que les sites et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.

En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la Ville de Lyon se réserve le droit s'il y a lieu d'invalidier et/ou d'annuler la Session de Jeu au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La Ville de Lyon ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc...) ou lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

La Ville de Lyon ne pourra être tenue responsable d'une déficience de l'outil de dialogue en direct. Cet outil ne détermine pas le bon fonctionnement du Jeu et sa déficience n'est pas de nature à léser le participant de quelque façon que ce soit.

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude.

La Ville de Lyon ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un participant au Jeu.

La responsabilité de la Ville de Lyon ne saurait être encourue :

- Si un participant était déconnecté accidentellement par l'opérateur téléphonique ou son fournisseur d'accès Internet
- Si un participant oubliait de saisir ses coordonnées
- Si un participant subissait une panne technique quelconque (mauvais état de la ligne, du combiné).
- Si une défaillance technique du serveur télématique ou du poste téléphonique du standard jeu empêchait un participant d'accéder au formulaire de participation
- En cas de panne EDF ou d'incident du serveur.

La participation au Jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des

détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Ville de Lyon ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site.
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu.
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- Des problèmes d'acheminement
- Du fonctionnement de tout logiciel
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant.
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que la Ville de Lyon ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site Internet.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au Site et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La responsabilité de la Ville de Lyon ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Il est convenu que la Ville de Lyon pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'organisateur, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation de son Site Internet.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Ville de Lyon dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Enfin, il est expressément convenu que la Loi ayant vocation à s'appliquer est la Loi française.



La Ville de Lyon se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu.

La Ville de Lyon se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou, aurait tenté de le faire.

Tout participant au Jeu qui serait considéré par la Ville de Lyon comme ayant troublé le Jeu d'une quelconque des manières précitée, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La Ville de Lyon se réserve le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent Jeu et/ou Session du Jeu, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu.

La Ville de Lyon pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillance dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu, les cas de rupture et de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, les obligations légales ou réglementaires ou d'ordre public imposées par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement le présent règlement de jeu, ou tout autre événement de force majeure ou cas fortuit au sens de l'Article 1148 du Code Civil) même émanant de sa propre responsabilité (sous réserve en cas de bonne foi), cesser tout ou partie du Jeu.

Le présent Jeu sera annulé en cas de force majeure, sans que les participants ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

Article 2

Les inscriptions seront ouvertes du mercredi 13 mai 2026 (9h) au samedi 13 juin 2026 (12h).

Le vendredi 12 juin 2026 la Ville de Lyon effectuera le tirage au sort parmi les inscrit.es et fera gagner :

- **10 bons d'achat Terre de Running d'une valeur de 100€ chacun**

Les gagnant.es seront annoncé.es le jour de l'événement le dimanche 14 juin 2026, au parc des Berges, site d'arrivée du parcours. Les bons d'achat seront remis par mail après l'événement.

Article 3

Le présent règlement a été déposé chez la **SELARL PARADO BOUVIER VERRIER** ayant son siège social sis **90 rue de Marseille, 69007 Lyon**.

Il peut être consulté sur le site de la Ville de Lyon ; <https://www.finishers.com/course/re-lyon-nous#races>

